



APRES LE TÉMOIGNAGE DÉCHIRANT D'UN ENFANT SURVIVANT DU S-21, DUCH NIE QU'IL Y FUT PRISONNIER

2 Juillet 2009

Par Laura MacDonald, Membre du Barreau de New York et Consultante auprès du Centre International pour les Droits de l'Homme, Northwestern University School of Law

Aujourd'hui, la Chambre de première instance entendit le témoignage de Norng Chan Phal, âgé de 39 ans, le quatrième prisonnier survivant de Tuol Sleng (S-21) à témoigner dans le procès du chef de prison Kaing Guek Eav (alias Duch). La Chambre avait prévu deux témoins pour aujourd'hui en anticipant que le témoignage de Chan Phal serait bref, étant donné qu'il était si jeune lors de son emprisonnement au S-21. Toutefois, les questions de preuve et la dénégation inattendue de Duch compliquèrent son témoignage, sans laisser de temps pour l'appel d'un autre témoin. Bien qu'une réponse fréquente de Chan Phal fût « je ne me souviens pas car j'étais trop jeune, » son témoignage fournit également des éléments très intéressants.

Plus tôt dans l'année, Chan Phal manqua le délai pour devenir une partie civile. Lorsqu'il s'avança enfin, les avocats de la partie civile demandèrent que le délai soit prolongé afin de permettre sa demande, mais la demande fut refusée. Par conséquent il apparut aujourd'hui en temps que témoin des faits et ne prendra part à aucune des indemnités que la Chambre aura l'occasion d'effectuer lors de son verdict final.

Preuves Disputées Diffèrent un Témoignage

À l'ouverture des procédures aujourd'hui, l'accusation présenta deux demandes. Tout d'abord, l'accusation demanda que la Chambre tienne compte d'une motion qu'elle avait déposée juste avant 9 heures ce matin. La motion chercha à ajouter au dossier une interrogation de Chan Phal faite par le Centre de documentation du Cambodge, une ONG basée à Phnom Penh. L'accusation demanda en outre que les parties soient autorisées à consulter le document au cours de la journée. Alors que l'accusation était en possession de cette interrogation depuis Février 2009, elle fut apparemment oubliée après que la demande de partie civile de Chan Phal ait été refusée. Tous documents joints à la demande de partie civile approuvée sont automatiquement inclus dans le dossier.

Deuxièmement, l'accusation demanda que la Chambre joue deux vidéos fournies par le gouvernement vietnamien que l'accusation prétend furent prises au S-21, immédiatement après que Duch ait fui en Janvier 1979. Bien que la défense conteste l'authenticité de ces vidéos, la Chambre n'a pas encore déterminé si les images seront admises en temps que preuves et a clairement indiqué trois fois au moins - et pas plus tard qu'hier - qu'elle n'est pas prête à régler l'affaire. L'accusation demanda que le témoin, qui apparaît prétendument dans les vidéos, soit autorisé à visualiser les images pour faire des observations sur leur authenticité étant donné que le film a rapport à « chaque aspect de cette affaire, » fournissant la preuve des conditions, des meurtres, et des instruments de torture.

Après de nombreuses questions éclairantes et d'objections de la défense sur les deux affaires, la Chambre prit une pause de 45 minutes avant de rejeter ces deux demandes. En ce qui concerne l'interrogation, la Chambre nota que bien que l'accusation fût en possession du document depuis Février, elle négligea de la déposer jusqu'à ce matin. Par conséquent, la défense n'a pas eu suffisamment de temps pour l'examiner et se préparer. En ce qui concerne les clips vidéo, la Chambre maintint sa position et déclara qu'elle déciderait de passer les images ou pas à une date ultérieure.

L'Histoire de Chan Phal

Le père de Chan Phal était cadre du parti communiste du Kampuchéa (CPK) en poste à un atelier qui fournissait du bois pour la construction des chemins de fer. Dans le courant de l'année 1978, la famille de Chan Phal apprit que son père avait été envoyé à Phnom Penh. Quelques mois plus tard, deux jeeps arrivèrent à la coopérative agricole où ils vivaient et prétendirent qu'ils allaient emmener Chan Phal, sa mère, et son frère à Phnom Penh le rejoindre. Après avoir passé quelques jours à une gare, ils furent amenés au S-21 avec deux femmes et trois enfants.

À son arrivée au S-21, Chan Phal, âgé de huit ans, observa des gardes en train de battre sa mère qui était malade. Elle fut menacée et bousculée. Quand elle s'effondra, elle fut tirée par les cheveux et puis giflée, battue à coups de pied, et photographiée. Chan Phal dit que son frère cadet, qui avait quatre ans seulement à l'époque, était trop jeune pour comprendre ce qui se passait et qu'il jouait alors par terre, inconscient des battements subis par sa mère. Chan Phal, d'autre part, s'en souvient très bien: « J'étais terrifié. »

Tout les trois furent emmenés à une grande cellule avec les autres femmes et les enfants qui sont arrivés avec eux. Un des enfants avait environ trois ans, un autre était encore plus jeune, et le dernier n'était pas encore sevré. Après avoir passé la nuit sur le sol, sans nourriture, Chan Phal, son frère, et les autres enfants furent séparés de leurs mères. Ils furent emmenés à l'atelier derrière le S-21, où des charpentiers, des artistes et des forgerons travaillaient à côté d'une porcherie. Les enfants étaient surveillés par une femme âgée et effrayée. Au cours de ses quelques semaines au S-21, Chan Phal ne se souvient pas avoir prit de bain. Les enfants dormaient sur le plancher et mangeaient de la bouillie, sauf le nourrisson qui finit par mourir de faim parce qu'il était trop jeune pour pouvoir la manger. Chan Phal se rappela des fourmis qui rampaient dans la bouche et les oreilles du bébé mort.

Depuis l'atelier, Chan Phal pouvait voir la fenêtre de la cellule où il fut détenu avec sa mère. Une fois, il la vit debout à la fenêtre, ses mains sur les barreaux. Ce fut la dernière fois qu'il la vit. Il entendit souvent des cris et, bien qu'il ne puisse dire d'où ils provenaient, il leva toujours les yeux vers cette fenêtre.

Chan Phal décrit le chaos qui s'ensuivit au début du mois de Janvier 1979, lorsque des obus commencèrent à tomber sur S-21 et les gens commencèrent à évacuer. La gardienne âgée l'encouragea à quitter S-21 avec elle, mais il refusa de partir sans sa mère. Il attendit derrière une pile de vêtements près du bâtiment qu'il pensait toujours détenir sa mère en attente de sa sortie. À un moment, il commença à courir à travers les couloirs à sa recherche. Il vit plutôt ce qui semblait être une personne récemment décédée, enchaîné à un lit avec des mouches tourbillonnant autour d'elle. Il eu peur, courut jusqu'à l'atelier et y resta avec les autres enfants. Les enfants s'arc-boutèrent pendant que la zone fut bombardée. Chan Phal bu un peu d'eau de pluie d'une cruche brisée et mangea quelques restes de gruaou pourrit. Environ un jour plus tard, deux soldats

vietnamiens trouvèrent les enfants et leur cuirent un repas de canard et de riz avant de repartir. Un jour après cela, environ, un grand groupe de soldats cambodgiens et vietnamiens arrivèrent au S-21. Ils posèrent beaucoup de questions aux enfants au sujet leurs parents et d'où ils venaient. Prenant note de l'état malade et affamé des enfants, les soldats les emmenèrent à un hôpital voisin où tous, sauf Chan Phal, furent mit sous intraveineuse. Chan Phal fut « horrifié » à l'idée de quitter S-21 parce qu'il ne savait pas comment sa mère pourrait le retrouver. Après avoir vécu un court séjour avec les soldats, Chan Phal fut placé dans un orphelinat.

Après avoir quitté le S-21, Chan Phal visitait occasionnellement le site, alors un musée, car sa mère lui manquait. Au cours d'une visite, un ancien forgeron de l'atelier du S-21 qui travaillait comme jardinier au musée reconnut Chan Phal et lui dit d'oublier ses souffrances au S-21.

Lorsqu'on lui demanda ce qu'il voulait retirer de ce procès, Chan Phal répondit, « Je voudrais la justice pour mes parents. C'est tout. » La biographie du père de Chan Phal fut récupéré du S-21, mais il n'y a aucune trace de sa mère dans le dossier. Tout au long de son témoignage, Chan Phal répondit rarement à une question concernant sa mère sans s'écrouler en les larmes.

Duch Reconnaît la Souffrance, Mais Réfute l'Emplacement

Le nombre de prisonniers tués juste avant que Duch ait fui le S-21 au début du mois de Janvier 1979 est un fait contesté. Duch affirme que seulement quatre prisonniers furent tués ce jour-là avec de nombreux tués dans les jours menant à l'évacuation. Il y a quatorze tombes au Musée du Génocide de Tuol Sleng pour les corps qui y auraient été trouvés par les Vietnamiens. Le témoignage des témoins a confirmé ce chiffre. Au sujet du témoignage de Chan Phal concernant le corps qu'il vit enchaîné à un lit après l'évacuation, l'un des avocats de la partie civile demanda que le Président permette à Duch de commenter. Le président lui permit de faire des observations et lui donna l'ordre de ne pas prendre de temps à admettre sa responsabilité, comme il a tendance à faire, mais de simplement faire des observations concernant le cadavre. Manifestement, le Président n'anticipa point la réponse de Duch.

Duch dit qu'il reconnaissait la grande souffrance de Chan Phal, mais n'accepta pas le fait qu'il eut été prisonnier au S-21. Duch expliqua qu'il acceptait le fait que le père de Chan Phal fut au S-21, compte tenu de la biographie présentée au cours de la procédure. Toutefois, Duch soutient qu'aucun enfant ne s'échappa du S-21 et que tous y furent tués conformément à la commande de Nuon Chea avant que l'évacuation n'ait eu lieu. Par conséquent, Chan Phal fut probablement emprisonné à un autre bureau de sécurité du CPK. Etant donné qu'il n'existe ni photographies ni documents concernant sa mère, Duch n'a pas accepté qu'elle eut aussi été emprisonnée au S-21. Il dit: « Où ont-ils souffert? Je n'en suis pas certain. » Il répondit ensuite brièvement concernant le corps, en soutenant que seuls quatre furent avaiant été lors de son dernier jour au S-21.

Tout le monde dans la salle d'audience sembla sidéré. Le juge Cartwright suggéra que Duch s'entretienne avec ses avocats si nécessaire. Le juge Lavergne demanda quelques questions éclairantes pour s'assurer qu'il avait bien entendu ce que Duch avait dit et lui demanda ensuite de se reprendre.

Malgré la décision préalable de la Chambre au cours de son interrogatoire, l'accusation chercha à projeter une image de la séquence vidéo vietnamienne sur l'écran de sorte que le témoin puisse confirmer son identité. Cette tentative fut rejetée. Saisissant l'occasion de soulever de nouveau cette question de vidéo, l'accusation a soutenu que si Duch affirme réellement que Chan Phal ne fut jamais au S-21, la Chambre devrait jouer la vidéo aujourd'hui, ou devrait tout au moins l'inviter

ultérieurement pour commenter. Les parties civiles implorèrent aussi les juges de montrer les images. De plus, les parties civiles argumentèrent que le 30 Mars, la défense avait reconnu Chan Phal comme survivant quand elle contesta la pertinence de son témoignage, faisant valoir que puisque Duch n'a pas contesté le fait qu'il y avait des enfants au S-21, le témoignage était inutile.

Dans un compromis étonnant, le juge Cartwright mit ensuite en place une photo de plateau d'une vidéo vietnamienne montrant deux petits garçons nus en face d'un groupe de soldats. Un des avocats de la partie civile sourit ouvertement. Chan Phal confirma que c'était lui et son petit frère le jour qu'ils quittèrent S-21. Il dit qu'à l'époque, il ne savait pas qu'ils étaient filmés.

Un autre survivant du S-21 ira à la barre lundi. Pour leur protection, les noms des témoins ne seront pas annoncés à l'avance.